



ATF entièrement synthétique multi-véhicules

Fiche de données de sécurité

ID FDS : 13456

Section 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du matériau

ATF multivéhicule entièrement synthétique, CVT,
ATF multivéhicule sous licence DEXRON® VI **Code**

produit

Préfixe 24

SynonymesHuile de pétrole ; Huile lubrifiante; Hydrocarbure de pétrole ; Lubrifiant. **Utilisation****du produit**

Pour la lubrification des transmissions automatiques et powershift. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, reportez-vous à la fiche de données de sécurité de ces produits.

Coordonnées du fournisseur**FABRICANT**

GRUPE INDUSTRIEL MOTOSEL
407- 204 RUE CAYER
COQUITLAM, C.-B. V3K 5B1

www.motosel.com

Téléphone : 1-604-629-8733

Date d'émission

6 août 2019

Remplace la date d'émission

27 avril 2017

Date d'émission originale

31 octobre 1998

Section 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conformément à l'annexe 1 du Règlement sur les produits dangereux (RPD) du Canada (DORS/2015-17) et au paragraphe (d) du 29 CFR 1910.1200 aux États-Unis

Aucun besoin selon les critères de classification.

Éléments d'étiquetage SGH**Symbole(s)**

Aucun besoin selon les critères de classification.

Mot-indicateur

Aucun besoin selon les critères de classification

Mention(s) de danger

Aucun besoin selon les critères de classification.

Conseil(s) de prudence**Prévention**

Aucun besoin selon les critères de classification.

Réponse

Aucun besoin selon les critères de classification.

Stockage

Aucun besoin selon les critères de classification.

Disposition

Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Autres dangers

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

Rubrique 3 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

CAS	Nom du composant	Pour cent
64742-58-1	Huiles lubrifiantes, pétrole, hydrotraitées usées	91-92
Mélange	Huile minérale	2 - 5
Propriétaire	Copolymère de méthacrylate	0,5-2
Propriétaire	Alkoxyamine à longue chaîne alcoylée	0,08-0,4

Section 4 - PREMIERS SECOURS**Inhalation**

EN CAS D'INHALATION : Emmenez la personne à l'air frais et gardez-la confortable pour respirer. Obtenez des soins médicaux, si nécessaire.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. Obtenez des soins médicaux, si nécessaire.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Obtenez des soins médicaux, si nécessaire.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

Symptômes/effets les plus importants Aigus

Peut provoquer des irritations.

Retardé

Aucune information sur les effets indésirables importants.

Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Traiter de manière symptomatique et de soutien. Le traitement peut varier selon l'état de la victime et les spécificités de l'incident.

Section 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone, mousse ordinaire, poudre chimique sèche, eau pulvérisée ou brouillard d'eau. L'eau ou la mousse peut faire mousser.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun connu.

Dangers particuliers liés au produit chimique

Les récipients chauffés peuvent éclater. Les conteneurs "vides" peuvent retenir des résidus et peuvent être dangereux. Le produit n'est pas sensible aux chocs mécaniques ou aux décharges statiques.

Produits de combustion dangereux

Les matériaux de décomposition et de combustion peuvent être toxiques. La combustion peut produire des oxydes de soufre, de phosphore et d'azote, du sulfure d'hydrogène, des alkylmercaptans, des sulfures, des aldéhydes, du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et d'autres composés organiques non identifiés.

Lutte contre l'incendie

Éloigner le contenant de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les récipients de stockage avec de l'eau pulvérisée. Les contenants fermés peuvent éclater violemment lorsqu'ils sont chauffés. Éviter l'inhalation de la matière ou des sous-produits de combustion. Restez au vent et évitez les zones basses.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive et un équipement de protection complet sont nécessaires en cas d'incendie.

Section 6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter des vêtements et équipements de protection individuelle, voir Section 8. Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Retirez toutes les sources d'inflammation. Ne touchez pas ou ne marchez pas à travers le produit renversé. Arrêter la fuite si possible sans risque personnel. Isoler la zone dangereuse. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Aérer la zone et éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Contenir le déversement sous forme de liquide pour une éventuelle récupération, ou sorber avec un matériau absorbant compatible et pelleter avec un outil propre et anti-étincelles dans un récipient hermétique pour élimination. De plus, pour les déversements importants : Endiguer loin devant le déversement liquide pour la collecte et l'élimination ultérieure. Il peut y avoir des exigences réglementaires spécifiques associées aux déversements, fuites ou rejets de ce produit. Voir également la section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

Section 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir à l'écart des étincelles ou des flammes. Lorsque des mélanges inflammables peuvent être présents, un équipement sûr pour de tels emplacements doit être utilisé. Utiliser des outils propres et des équipements antidéflagrants. Lorsque de grands volumes de produit, les conteneurs métalliques, y compris les camions et les wagons-citernes, doivent être mis à la terre et mis à la masse. Ces produits ont une faible pression de vapeur et ne devraient pas présenter de danger d'inhalation à des températures et pressions normales. Cependant, en aérosolisant, en brumisant ou en chauffant ces produits, ne respirez pas de vapeur ou de brouillard. Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec les yeux, les vêtements, les chaussures. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucun besoin selon les critères de classification.

Autres informations sur les conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé et pendant le transport. Conserver les contenants dans un endroit frais et sec. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, souder, percer ou meuler les contenants. Tenir les contenants à l'écart de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou de toute autre source d'inflammation. Les contenants de produit vides peuvent contenir des résidus de produit et peuvent être dangereux.

Matériaux incompatibles

Acides, alcalis, agents oxydants, agents réducteurs, halogènes, hydrocarbures halogénés.

Section 8 - CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition des composants

Le Canada, l'ACGIH, l'OSHA et le NIOSH n'ont établi de limites d'exposition pour aucun des composants de ce produit.

ACGIH - Valeurs limites d'exposition - Indices d'exposition biologique (BEI) Là

il n'y a pas de valeurs limites biologiques pour aucun des composants de ce produit. **Contrôles techniques**

Fournir une ventilation générale nécessaire pour maintenir la concentration de vapeur ou de brouillard en dessous des limites d'exposition applicables. Lorsqu'une ventilation générale adéquate n'est pas disponible, utiliser des enceintes de traitement, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour contrôler les niveaux atmosphériques en dessous des limites d'exposition applicables.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité. Une protection supplémentaire comme des lunettes, des écrans faciaux ou des respirateurs peut être nécessaire en fonction de l'utilisation prévue et des concentrations de brouillards ou de vapeurs. Une douche oculaire et des douches d'urgence sont recommandées. L'utilisation de lentilles de contact n'est pas recommandée.

Protection de la peau

En cas de contact avec la peau, porter des gants imperméables au produit ; l'utilisation de gants en caoutchouc naturel (latex) ou équivalent n'est pas recommandée. Pour éviter un contact prolongé ou répété là où des déversements et des éclaboussures sont probables, porter un écran facial, des bottes, un tablier, des combinaisons intégrales ou d'autres vêtements de protection appropriés résistant aux produits chimiques. Lorsque le produit est chauffé et qu'un contact avec la peau est probable, porter des gants, des bottes et d'autres vêtements de protection résistants à la chaleur.

Protection respiratoire

Aucune protection respiratoire n'est normalement requise. La sélection et l'utilisation de l'équipement de protection respiratoire doivent être conformes aux États-Unis à la norme générale de l'industrie OSHA 29 CFR 1910.134 ; ou au Canada avec la norme CSA Z94.4.

Matériaux de protection

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction des conditions dans lesquelles ce matériau est utilisé. Une évaluation des risques de la zone de travail pour les exigences en matière d'EPI doit être effectuée par un professionnel qualifié conformément aux exigences réglementaires. Les EPI suivants doivent être considérés comme le minimum requis : lunettes de sécurité, gants, blouse ou tablier de laboratoire.

Section 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Liquide.	État physique	Liquide
Odeur	Pétrole.	Couleur	Ambre.
Seuil d'odeur	Pas disponible	pH	Pas disponible
Point de fusion	Pas disponible	Point d'ébullition	246 °C (minimum de 475 °F)
Plage de point d'ébullition	Pas disponible	Point de congélation	Pas disponible
Taux d'évaporation	Pas disponible	Inflammabilité (solide, gaz)	Pas disponible
Auto-allumage	Pas disponible	Point de rupture	178 °C [Tasse ouverte de Cleveland] (352 °F)
Température	Pas disponible	Décomposition	Pas disponible
Explosif inférieur	Pas disponible	température	<0,1 mmHg à 68 °F °C (20 °C)
Limite	Pas disponible	La pression de vapeur	
Explosif supérieur	Pas disponible		
Limite	Pas disponible		

Densité de vapeur (air=1)	Pas disponible	Gravité spécifique (eau=1)	0,86 (eau approximative = 1)
Solubilité dans l'eau	(Insoluble)	Coefficient de partage : noctanol/eau	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible	Viscosité cinématique	Pas disponible
Solubilité (autre)	Pas disponible	Densité	7,2 lb/gal (environ aux États-Unis)
Forme physique	Liquide.	Point d'écoulement	- 42 °C (-44 °F maximum)
COV	(Négligeable)	Masse moléculaire	Pas disponible

Article 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun risque de réactivité n'est prévu. **Stabilité chimique**

Stable à des températures et pressions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

La polymérisation n'est pas connue pour se produire à des températures et pressions normales. Non réactif avec l'eau. **Conditions à éviter**

Éviter les étincelles ou les flammes et les matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles

Acides, alcalis, agents oxydants, agents réducteurs, halogènes, hydrocarbures halogénés.

Produits de décomposition dangereux

Aucun sous des températures et des pressions normales. Voir aussi SECTION 5 : DANGEREUX
PRODUITS DE COMBUSTION.

Rubrique 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation

Aucune information sur les effets indésirables importants.

Contact avec la peau

Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.

Lentilles de contact

Aucune information sur les effets significatifs.

Ingestion

Peut être nocif en cas d'ingestion.

Analyse des composants de la toxicité aiguë et chronique - LD50/LC50

Les composants de ce matériel ont été examinés dans diverses sources et les éléments suivants ont été sélectionnés
les points finaux sont publiés :

Huiles lubrifiantes usées, pétrole, hydrotraitées (64742-58-1) Orale

LD50 Rat > 2000 mg/kg ; DL50 cutanée Lapin > 4480 mg/kg **Données sur**

la toxicité des produits

Estimation de la toxicité aiguë

Dermique	> 2000mg/kg
Oral	> 2000mg/kg

Effets immédiats

Aucune information sur les effets indésirables importants.

Effets retardés

Aucune information sur les effets indésirables importants.

Données d'irritation/corrosivité

Aucune information sur les effets indésirables importants.

Sensibilisation respiratoire

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Sensibilisation cutanée

Aucune information sur les effets indésirables importants.

Cancérogénicité des composants

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié par l'ACGIH, le CIRC, le NTP, le DFG ou l'OSHA.

Mutagénicité des cellules germinales

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Données tumorigènes

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Danger d'aspiration

Ne devrait pas être un danger d'aspiration.

Conditions médicales aggravées par l'exposition

Les personnes souffrant de troubles préexistants des voies respiratoires (nez, gorge et poumons), des yeux et/ou de la peau peuvent avoir sensibilité accrue aux effets de l'exposition.

Article 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Analyse des composants - Toxicité aquatique**

Aucune donnée d'écotoxicité LOLI n'est disponible pour les composants de ce produit.

Persistance et dégradabilité

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Potentiel bioaccumulatif

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Mobilité

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Autre toxicité

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

Section 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Éliminer conformément aux réglementations fédérales, étatiques, provinciales et locales. Des règlements peuvent également s'appliquer à contenants vides. La responsabilité de l'élimination appropriée des déchets incombe au propriétaire des déchets. Contactez Motosel Industrial Group concernant le recyclage ou l'élimination appropriés. Ce produit, s'il est jeté, ne devrait pas être un déchet dangereux caractéristique ou répertorié. Le traitement, l'utilisation ou la contamination par l'utilisateur peut modifier le(s) code(s) de déchet applicable(s) à l'élimination de ce produit.

Article 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations DOT américaines : Non réglementé pour le transport. **Informations IATA** : Non réglementé pour le transport.

Informations IMDG : Non réglementé pour le transport.

Informations sur le TMD : Non réglementé pour le transport. **Code**

international des produits chimiques en vrac

Ce matériau ne contient aucun produit chimique requis par le code IBC pour être identifié comme dangereux produits chimiques en vrac.

Article 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Règlements canadiens

LCPE - Liste des substances d'intérêt prioritaire

Aucun des composants de ce produit ne figure sur la liste.

Substances appauvrissant l'ozone

Aucun des composants de ce produit ne figure sur la liste. **Conseil des**

ministres de l'environnement - Recommandations pour la qualité des sols

Aucun des composants de ce produit ne figure sur la liste.

Conseil des ministres de l'environnement - Qualité de l'eau

Des lignes directrices Aucun des composants de ce produit ne figure sur la liste.

Réglementations fédérales américaines

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié sous SARA Sections 302/304 (40 CFR 355 Annexe A), SARA Section 313 (40 CFR 372.65), CERCLA (40 CFR 302.4), TSCA 12(b), ou ne nécessite un plan de sécurité de processus OSHA .

Rapports SARA Section 311/312 (40 CFR 370 Sous-parties B et C)

catégories Aucune catégorie de danger applicable.

Réglementations des États américains

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié sur les listes d'état de CA, MA, MN, NJ ou PA.

California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Proposition 65)

Non répertorié sous la proposition 65 de la Californie.

Analyse des composants - Inventaire

Huiles lubrifiantes usées, pétrole, hydrotraitées (64742-58-1)

États-Unis <small>Californie</small>	UA	CN	UE		JP- ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	DSL	Oui	Oui	IN	Non	Non	Oui	Non
KR - REACH CCA		MX		Nouvelle-Zélande OH	E- TECI	TW	VN (ébauche)	
Non		Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	

Huile minérale (Mélange)

États-Unis	CA	UA	CN	UE	JP- ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Non	non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
KR - PORTÉE ACC		MX		Nouvelle-Zélande OH	E- TECI	TW	VN (ébauche)	
Non		Non	Non	Non	Non	Non	Non	

Copolymère de méthacrylate (Propriétaire)

États-Unis	CA	UA	CN	UE	JP-ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Non	non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
KR - PORTÉE ACC			MX	Nouvelle-Zélande	pH	E-TECI	TW	VN (ébauche)
Non			Non	Non	Non	Non	Non	Non

Alkoxyamine à longue chaîne alcoylée (Propriétaire)

États-Unis	CA	UA	CN	UE	JP-ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Non	non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
KR - PORTÉE ACC			MX	Nouvelle-Zélande	pH	E-TECI	TW	VN (ébauche)
Non			Non	Non	Non	Non	Non	Non

Article 16 - AUTRES INFORMATIONS**Classements NFPA**

Santé : 1 Feu : 1 Instabilité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère **Sommaire****des changements**

Mise à jour de la composition et mises à jour qui en résultent.

Légende / Légende

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux ; ADR - Transport routier européen ; UA - Australie ; DBO - demande biochimique en oxygène ; C - Celsius ; CA - Canada ; CA/MA/MN/NJ/PA - Californie/Massachusetts/Minnesota/New Jersey/Pennsylvanie* ; CAS - Service des résumés chimiques ; CERCLA - Loi globale sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité environnementales ; CFR - Code des réglementations fédérales (États-Unis) ; CLP - Classification, étiquetage et emballage ; CN - Chine ; CPR - Règlement sur les produits contrôlés ; DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft ; DOT - Département des Transports ; DDS

- Directive sur les substances dangereuses ; LIS - Liste intérieure des substances ; CE - Commission européenne ; CEE - Communauté économique européenne ; EIN - Inventaire européen des (substances chimiques commerciales existantes) ; EINECS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ; ENCS - Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles ; EPA - Agence de protection de l'environnement ; UE - Union européenne ; F - Fahrenheit ; F - Contexte (pour les indices d'exposition biologique du Venezuela) ; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer ; IATA - Association internationale du transport aérien ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale ; IDL - Liste de divulgation des ingrédients ; IDLH - Danger immédiat pour la vie et la santé ; IMDG - Marchandises dangereuses maritimes internationales ; ISHL - Loi japonaise sur la sécurité et la santé au travail ; IUCLID - Base de données internationale uniforme d'informations chimiques ; JP - Japon ; Koe - Coefficient de partage octanol/eau ; KR KECI Annexe 1 - Inventaire coréen des produits chimiques existants (KECI) / Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL) ; KR KECI Annexe 2 - Inventaire coréen des produits chimiques existants (KECI) / Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL) ; KR - Corée ; LD50/LC50 - Dose létale/Concentration létale ; LIE - Limite inférieure d'explosivité ; LLV - Valeur limite de niveau ; LOLI - List Of Lists™ - Base de données réglementaire de ChemADVISOR ; MAK - Valeur de concentration maximale sur le lieu de travail ; MEL - Limites d'exposition maximales ; MX - Mexique ; Né - KR - Corée ; LD50/LC50 - Dose létale/Concentration létale ; LIE - Limite inférieure d'explosivité ; LLV - Valeur limite de niveau ; LOLI - List Of Lists™ - Base de données réglementaire de ChemADVISOR ; MAK - Valeur de concentration maximale sur le lieu de travail ; MEL - Limites d'exposition maximales ; MX - Mexique ; Né - KR - Corée ; LD50/LC50 - Dose létale/Concentration létale ; LIE - Limite inférieure d'explosivité ; LLV - Valeur limite de niveau ; LOLI - List Of Lists™ - Base de données réglementaire de ChemADVISOR ; MAK - Valeur de concentration maximale sur le lieu de travail ; MEL - Limites d'exposition maximales ; MX - Mexique ; Né -

Non spécifique ; NFPA - Agence nationale de protection contre les incendies ; NIOSH - Institut national pour la sécurité et la santé au travail ; NJTSR - Registre des secrets commerciaux du New Jersey ; Nq - Non quantitatif ; NSL - Liste extérieure des substances (Canada) ; NTP - Programme national de toxicologie ; NZ - Nouvelle-Zélande ; OSHA - Administration de la sécurité et de la santé au travail ; PEL - Limite d'exposition admissible ; PH-Philippines ; RCRA - Loi sur la conservation et la récupération des ressources ; REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques ; RID - Transport ferroviaire européen ; SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act ; Sc - Semi-quantitatif ; STEL - Limite d'exposition à court terme ; TCCA - Loi coréenne sur le contrôle des produits chimiques toxiques ; TMD - Transport de marchandises dangereuses ; TLV - Valeur limite de seuil ; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques ; TW - Taiwan ; TWA - Moyenne pondérée dans le temps ; UEL - Limite supérieure d'explosivité ; UN/NA - Nations Unies/Amérique du Nord ; États-Unis - États-Unis ; VLE - Valeur limite d'exposition (Mexique) ; VN (Projet) - Vietnam (Projet) ; SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada).

les autres informations

Clause de non-responsabilité:

L'utilisateur assume tous les risques liés à l'utilisation de ce produit. Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, Groupe Industriel Motosel Inc. n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier ou de toute autre nature n'est faite en vertu des présentes en ce qui concerne les informations ou le produit auquel les informations se réfèrent. Les données contenues dans cette fiche s'appliquent au produit tel qu'il est fourni à l'utilisateur.